

Séance du mercredi 08 décembre 2010

~~~~~

L'an deux mille dix, le huit décembre à dix neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Seure, sous la présidence de Monsieur MARTIN Jean-Michel, Président ; d'après les convocations en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Présents : MM. MARTIN Jean-Michel, BEGEY Jean-Marie, VARANCEAU Jean-Luc, VITRY Jean, POTTIER Agnès, THOUARD Geneviève, MOYSAN Alain.

Absents excusés : MM. VICENTY Jean-Michel et ROUDIER Patrick.

Mme Agnès POTTIER a été nommée secrétaire de séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- 1- Avenant au contrat groupe
- 2- Plan de formation
- 3- Point sur le matériel
- 4- Questions diverses

=====

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2010, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **1- Avenant au contrat groupe**

Monsieur le Président expose :

Le SIVOM adhère au contrat d'assurance groupe proposé par le centre de gestion afin d'assurer les risques statutaires du personnel. Ce contrat garantit les risques décès, accident ou maladie imputable ou non au service, maternité, paternité, adoption.

Le taux actuel de cotisation est fixé à 4,88 % avec une franchise de maladie ordinaire de 10 jours par arrêt.

Les années 2009 et 2010 montrent une dégradation notable de l'absentéisme en particulier sur l'accident du travail et la maladie professionnelle. Afin de tenir compte de cette situation, la compagnie d'assurance Generali propose un avenant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ainsi, il a été convenu de passer d'une franchise de 10 jours à 15 jours par arrêt et ce uniquement pour les arrêts initiaux sur la maladie ordinaire. Le taux de cotisation reste inchangé.

Le comité syndical après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents les termes de cet avenant indiqués ci-dessus et autorise Monsieur le Président à le signer.

### **2- Plan de formation**

Le plan de formation est obligatoire depuis la loi sur le statut de la fonction publique territoriale de 1984 et confirmé par la loi sur la réforme des collectivités territoriale de 2007.

C'est un outil de gestion de la ressource humaine qui permet d'assurer une cohérence entre les besoins de la collectivité et les compétences de ses agents. De plus, les collectivités font face à de nouveaux enjeux : des transferts de compétence suite à la décentralisation, des usagers plus exigeants, des agents plus mobiles, des budgets restreints... C'est pourquoi, les communes ont besoin d'un personnel qualifié, capable de s'adapter rapidement. Seule une formation constante et programmée peut permettre une telle adéquation.

Le plan de formation prend en compte également les différents types de formations auxquels l'agent devra ou pourra bénéficier au cours de sa carrière. (formation d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement, préparation aux concours et examens, droit individuel à la formation, bilan de compétence, lutte contre l'illettrisme...)

Chaque commune doit recenser ses besoins en formation afin de permettre l'établissement du plan de formation pour l'année 2012 au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

### **3- Point sur le matériel**

- révision de la débroussailleuse à dos « Honda ». Elle sera transportée au magasin Tardy à St-Hilaire de Villefranche.

- Le plancher de la nasse de la nacelle est à revoir. Monsieur le Président contactera le revendeur, l'entreprise ORENGE

- Broyeur à bras : le support du broyeur à bras est à changer

- Broyeur à plat : remplacer les bavettes avant et arrière

- Tracto-pelle : Le godet de curage est en très mauvais état ;

Le carnet d'entretien n'est pas mis à jour ;

Les vidanges ne sont pas faites régulièrement.

### **4- Questions diverses**

#### 4-1 - Crédits supplémentaires

Sur proposition de Monsieur le Président,

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010 sont insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

| <i>Désignations des articles</i> |                                | <i>Crédits suppl. à voter</i> |                 |
|----------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-----------------|
| <i>N°</i>                        | <i>Intitulés</i>               | <i>Dépenses</i>               | <i>Recettes</i> |
| 74711                            | Participation emploi insertion |                               | 2 855,00        |
| 61551                            | Entretien matériel roulant     | 2 000,00                      |                 |
| 6184                             | Formation                      | 855,00                        |                 |
|                                  | <b>Totaux</b>                  | <b>2 855,00</b>               | <b>2 855,00</b> |

Monsieur le Président invite le comité syndical à voter les crédits supplémentaires.

Le Comité Syndical, après en avoir délivré vote à l'unanimité des membres présents en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### 4-2 - Virement de crédits

Sur proposition de Monsieur le Président,

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010 sont insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

| Objet des dépenses | <i>Diminution des crédits déjà alloués</i> |                   | <i>Augmentation des crédits</i> |                   |
|--------------------|--------------------------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|
|                    | <i>Chap./Art</i>                           | <i>Sommes</i>     | <i>Chap./Art</i>                | <i>Sommes</i>     |
| dépenses imprévues | 022                                        | 6 631,00          |                                 |                   |
| emploi d'insertion |                                            |                   | 64168                           | 6 631,00          |
| <b>Totaux</b>      |                                            | <b>6 631,00 €</b> |                                 | <b>6 631,00 €</b> |

Monsieur le Président invite le comité syndical à voter ces virements de crédits.

Le Comité Syndical, après en avoir délivré vote à l'unanimité des membres présents les virements de crédits indiqués ci-dessus.

4-3- Planning des agents techniques 2011

Ils seront refaits en tenant compte des congés de l'agent du Seure.

4-4- Tondeur Iséki

L'expert indique que si la faute s'avère intentionnelle, cela peut se régler entre assurance. L'avocat demande si l'on veut continuer car il y a éventuellement la possibilité de percevoir des dommages et intérêts. Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de continuer la procédure.

Monsieur le président propose également de récupérer le matériel qui est chez FORT à Saintes, car il pourrait être remonté et réutilisé sans l'aspiration.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h30 et ont signé au registre les membres présents*

Le Président,  
Jean-Michel MARTIN

Le Secrétaire,  
Agnès POTTIER

Les Membres du comité syndical

Jean-Marie BEGEY

Jean VITRY

Alain MOYSAN

Jean-Luc VARANCEAU

Geneviève THOUARD